



Des délinquants “ de plus en plus jeunes et de plus en violents ” : sociologie d’une prénotion

Laurent Mucchielli

► To cite this version:

Laurent Mucchielli. Des délinquants “ de plus en plus jeunes et de plus en violents ” : sociologie d’une prénotion. 2017. hal-01631115

HAL Id: hal-01631115

<https://hal.science/hal-01631115>

Submitted on 18 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des délinquants « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents » : sociologie d'une prénotion

Laurent MUCCHIELLI

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France

Épreuves non corrigées de l'article « Des délinquants « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents » : sociologie d'une prénotion », *Délibérée*, 2017, 1, p. 91-95.

C'est le sociologue français Emile Durkheim, l'un des fondateurs de la sociologie en France, qui nous a appris que sur tout sujet que l'on se donne à réfléchir, nous devons commencer par identifier et mettre à distance ce qu'il appelait les « prénotions ». Il les définissait comme « des représentations sommaires » qui « défigurent le véritable aspect des choses », et expliquait également que leur force venait du fait qu'elles trouvaient des justifications dans les pratiques sociales¹. Un mot à la signification équivalente mais plus courant dans le langage actuel est celui de « poncif ».

L'affirmation selon laquelle les délinquants sont « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents » est l'un des plus vieux et des plus répandus poncifs ayant cours dans le débat public français. L'un des plus vieux d'abord car il remonte au milieu du 19^{ème} siècle et se répète de génération en génération². L'un des plus répandus également car on le retrouve non seulement au cœur des discours sécuritaires cherchant en permanence à dramatiser la situation (pour mieux imposer leurs « solutions »), mais aussi dans le discours de nombreux professionnels, jusque et y compris les travailleurs sociaux prenant en charge les jeunes délinquants. Souvent, cette affirmation vient en effet fournir l'illusion d'une explication face à

¹ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1895 (rééd. Flammarion, collection « Champs classique », 2010, avec notre préface).

² Voir à ce sujet L. Mucchielli, *L'invention de la violence*, Paris, Fayard, 2011 ; J.-C. Caron, A. Stora-Lamarre et J.-J. Yvoret (dir.), *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008 ; ainsi que les chapitres de J.-J. Yvoret dans L. Mucchielli (dir.), *La délinquance des jeunes*, Paris, La Documentation française, 2015.

la fatigue professionnelle et au sentiment d'impuissance qu'éprouvent logiquement ceux qui prennent en charge les population les plus fragiles et voient les mêmes problèmes se reproduire sans cesse.

Écarter des poncifs qui empêchent de poser les bonnes questions

S'il est commode à penser, le poncif est pourtant faux dans sa prétention à décrire la réalité. Pire : en masquant cette réalité, il nous empêche de nous poser les bonnes questions.

Commençons par constater l'inexactitude qui, à vrai dire, fait volontiers sourire. En effet, vu l'ancienneté du poncif, si les délinquants rajeunissaient continuellement depuis 150 ans, on s'attendrait à ce que, un jour, les nourrissons braquent les banques... La réalité est toute autre. Au milieu du 19^{ème} siècle, un tiers des mineurs incarcérés n'avaient pas 13 ans. 13 ans, c'est du reste un seuil légal qui date de plus d'un siècle. C'est en effet la loi du 22 juillet 1912 - celle qui créa les tribunaux pour enfants - qui fixa les trois tranches d'âges utilisées aujourd'hui encore par la justice des mineurs : moins de 13 ans, de 13 à 15 ans et de 16 à 18 ans. Alors quoi ? Les délinquants d'aujourd'hui auraient-ils désormais 10 ans, voire moins encore ? Il n'en est rien. La dernière étude scientifique disponible a été menée par notre équipe à Marseille, sur une population de 500 mineurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ³. Il en ressort que les jeunes délinquants avaient en moyenne 15 ans au moment des faits. Nous avons donc affaire pour l'essentiel à des adolescents, qui ne sont aujourd'hui ni plus jeunes ni par ailleurs plus violents que ceux d'hier. Voilà donc le poncif démasqué. Reste à réfléchir à ce qu'il empêche de penser. Par exemple, les trois problèmes suivants.

1. Comprendre comment le droit construit la délinquance.

Beaucoup de discours sécuritaires se présentent bardés de statistiques, espérant ainsi « faire sérieux » à défaut de l'être. Ainsi utilisent-ils les données provenant du comptage de l'activité des institutions prenant en charge les jeunes, tandis qu'ils ignorent celles qui proviennent des enquêtes en population générale (qui interrogent directement et anonymement des échantillons de jeunes). Ils confondent ainsi prise en charge et recensement. Or dans une société qui ne cesse de durcir la justice des mineurs, de créer de nouvelles infractions et d'alourdir les qualifications pénales, la délinquance ne peut qu'augmenter par définition. De

³ D. Bibard, C. Borrelli, L. Mucchielli, V. Raffin, *La délinquance des mineurs à Marseille. 500 jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse*, Aix-en-Provence, Les Rapports de Recherche de l'ORDCS, 2016, n°9 [en ligne].

même que dans une société qui judiciarise de plus en plus les problèmes intrafamiliaux, les conflits de voisinage et les violences en milieu scolaire, les statistiques de prise en charge ne peuvent qu'augmenter par définition. Mais ceci ne signifie pas que les comportements incriminés aient changé. Le harcèlement scolaire mobilise aujourd'hui les pouvoirs publics dès l'école primaire. Or il n'est tout sauf nouveau et rien ne prouve qu'il soit plus intense que par le passé. Même chose pour les bagarres entre garçons ou encore les innombrables formes de provocation et d'irrespect dont les mauvais élèves (jadis appelés « fiers à bras », aujourd'hui « racailles ») accablent les enseignants les plus fragiles, surtout au collège.

2. S'intéresser à la fin du problème au moins autant qu'au commencement.

En se focalisant sur le commencement des problèmes, le débat public amène par ailleurs à se désintéresser d'une autre question autant sinon plus importante : quand est-ce que la délinquance s'arrête ? Tel est pourtant le but recherché par tous les acteurs de la prise en charge socio-judiciaire des mineurs délinquants. Tous savent que cette sortie de la délinquance est un processus complexe, qui mêle maturation des personnes, évolution de leur environnement affectif et bien entendu insertion économique⁴. Or tous font un triste constat quotidien : le chômage de masse qui frappe en priorité les jeunes peu ou pas diplômés constituent un obstacle majeur à leur réinsertion. Dès lors, en raison de cette réinsertion plus difficile aujourd'hui que par le passé, il est probable que l'on assiste non pas à un rajeunissement mais plutôt à un vieillissement de la délinquance.

3. Lutter contre la rente et la diversion politiques que constitue l'usage des poncifs sur la délinquance des mineurs.

L'une des raisons de l'ancienneté et de la récurrence du poncif sur le rajeunissement des délinquants est son usage politique, sa place dans les rhétoriques électorales. En effet, lorsqu'un politicien veut montrer à ses éventuels électeurs qu'il a de l'autorité, rien de tel que de dénoncer une jeunesse qui ne serait plus « comme avant » et une justice des mineurs qui serait « laxiste ». Et la grossièreté de la ficelle ne semble pas décourager ses usages. Le dernier exemple en date est éloquent : tandis qu'il était soupçonné au pire d'avoir créé des emplois fictifs avec de l'argent public, à tout le moins d'être une personne des plus cupides, François Fillon, candidat du parti Les Républicains à l'élection présidentielle de 2017, tentait une diversion en discourant sur « l'inefficacité du système judiciaire » et en proposant

⁴ Voir à ce sujet M. Mohammed (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Paris, La Découverte, 2012.

d'abaisser la majorité pénale à 16 ans. La stratégie a en l'espèce un nom : diversion. Mais cette diversion est plus globale. En se focalisant sur la délinquance juvénile, le débat policito-médiatique oblitère généralement le fait que, si les petites et moyennes délinquances (vols et cambriolages, bagarres, dégradations, etc.) concernent surtout des adolescents et des jeunes adultes, d'autres formes de délinquance souvent bien plus graves mais beaucoup moins visibles ne connaissent pas de limite d'âge. C'est notamment le cas des diverses formes de délinquance se rencontrant parmi les élites économiques et politiques.